

Centre Public d'Action Sociale



TRIMESTRIEL  
Oct - Nov - Décembre

2008  
Numéro 38

BELGIQUE-BELGIE  
P.P  
LIEGE  
9/2753

Bureau de dépôt:  
LIEGE X  
P705096

Périodique du C.P.A.S de Liège

Dossier :

# Compte-rendu de la 7<sup>ème</sup> journée des insertions

Réalisé par le Journal Alter Echos

Agence Alter

Presse & innovations sociales

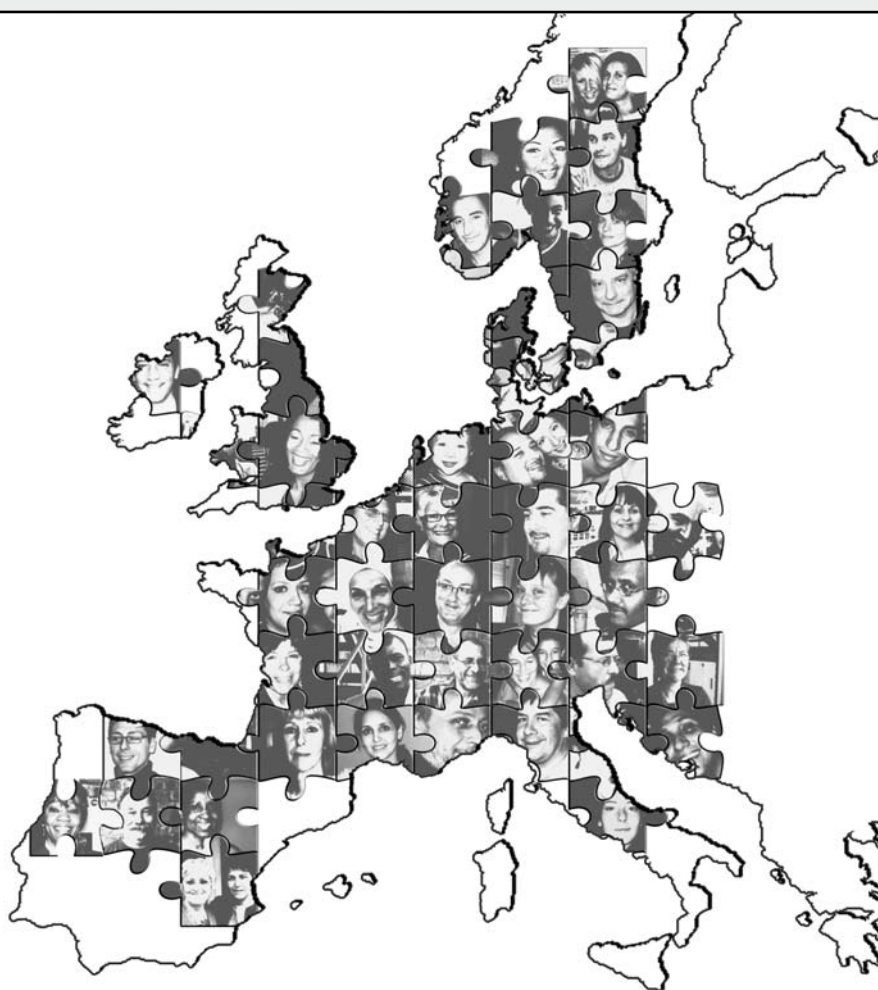


Cellule  
Communication

# L'action sociale en Belgique et ailleurs

Convergences, particularités, partenariats

Mercredi 22 octobre 2008



- p. III Introduction
- p. IV L'insertion, pourquoi et comment ?
- p. VIII Du logement à l'habitat : bonnes pratiques, participation et coopératives
- p. XII Santé et populations précarisées
- p. XV L'insertion par la culture



Fédération  
des CPAS



Province  
de Liège





# Journée des insertions 2008

COMPTE-RENDU

## Introduction

Ce mercredi 22 octobre 2008, la septième édition de la « Journée des insertions » s'est tenue à Jemeppe-sur-Meuse, sur le site « Campus 2000 » de la Haute École de la Province de Liège. Initiative bisannuelle portée par le CPAS de Liège et l'asbl Vaincre la pauvreté, elle s'appuie sur de nombreux partenaires (Province de Liège, Fédération des CPAS de Wallonie, etc.).

L'édition 2008 s'est penchée sur les pratiques de nos voisins en abordant l'insertion au sens large. « L'être humain est un tout (certes complexe...), estiment les organisateurs. Tenter de le réduire au seul aspect socioprofessionnel, même s'il semble essentiel au plus grand nombre, est un leurre. La santé constitue, elle, un besoin de base constant, transversal à toute intégration, tandis que le droit à un logement décent est le (re)départ de tout. »

Abondant dans ce sens, au cours de la séance plénière, Jean-Marc Delizée, secrétaire d'État fédéral à la Lutte contre la pauvreté, a insisté sur l'aspect multidimensionnel de la pauvreté : « Il n'y a pas de solution-type, ce n'est pas qu'une question de revenus, c'est aussi un certain nombre d'autres droits. » Il encourage les CPAS à être pro-actifs pour monter des projets menant à un emploi durable et de qualité. « Il ne s'agit pas de faire du chiffre », souligne-t-il. Pierre-Marie Dufrasne, représentant le ministre wallon du Logement, André Antoine, a pointé, quant à lui, la réorientation de l'action publique dans le domaine du logement au cours des dernières décennies : « Il est dépassé le temps du logement social et des quelques primes pour personnes ayant des revenus. » Soulignant l'évolution du phénomène du sans-abrisme, il explique qu'il a fallu apprendre à fournir d'autres types de logements, avec un accompagnement – comme les logements de transit. Enfin, André Gilles, député provincial – président de la Province de Liège, a rappelé que l'insertion se faisait aussi au travers de la lutte contre le décrochage scolaire – où l'on prend en charge au plus tôt l'étudiant en difficulté – ou encore par le biais de mécanismes d'insertion sociale, qui aident à retrouver le chemin de l'emploi.

Trois thématiques étaient donc au menu de cette septième journée des insertions.

- La **thématique « Insertion sociale et professionnelle »** était présentée par Julien Van Geertsom, président du SPP Intégration sociale. Pour lui, « les pratiques partenariales » entre CPAS, comme les *clusters* de petits CPAS ont permis de créer des services d'insertion socioprofessionnelle locaux qui favorisent l'augmentation du taux d'activation. Sur la formation linguistique, il considère « qu'on ne peut pas conditionner l'octroi du revenu d'intégration à la connaissance d'une langue. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on ne peut pas stimuler l'apprentissage de cette langue. » Il est important de mener des politiques volontaristes dans ce cadre.
- À travers la **thématique « Logement »**, Nicolas Bernard, professeur aux facultés universitaires Saint-Louis, était chargé de présenter – avec un regard constructif – les pratiques innovantes en matière de logement au niveau européen. « Les politiques participatives en matière de projets urbanistiques » sont pour lui indissociables du logement, car le logement fait partie de la ville. « Dissocier les deux équivaut à créer des ghettos. On construit une ville avec ses habitants et non contre eux », déclare-t-il. Mais, dans ces mêmes villes, il est parfois difficile de se loger à prix abordable. Dès lors, des gens se regroupent pour cohabiter. Les coopératives d'habitants participent de cette dynamique, en favorisant le développement du capital social qui permet l'appropriation du logement.
- Enfin, la **thématique « Santé et population précarisées »** était assurée par Alain Coheur, directeur des Affaires européennes et internationales aux mutualités socialistes. « Un enfant né en banlieue de Glasgow aura vingt-huit ans d'espérance de vie en moins qu'un autre né treize kilomètres plus loin », annonce-t-il. Très souvent, cela fonctionne comme un cercle vicieux : des problèmes de santé peuvent être une cause de paupérisation, et inversement. Et que dire du non accès aux médicaments pour les précarisés ?

Ces thématiques riches ont été l'occasion de présentations et débats intéressants, et pas seulement dans les hémicycles, la journée elle-même a favorisé les échanges entre acteurs sociaux de régions et de pays différents.

AlterEchos



2008/BMT/7301



Insertion

Participation

Partenariat

Apprentissage  
des langues

Intégration

## L'insertion, pourquoi et comment ?

**S'insérer... Mais qu'est-ce que s'insérer ? Entre insertion professionnelle et insertion sociale, entre Union européenne et Belgique, entre cours de langue, formation et partenariats d'opérateurs de terrain, la thématique « Insertion sociale et professionnelle » a tenté de faire le tour d'une question complexe. Une introduction et trois ateliers plus tard, les conclusions sont nombreuses et variées...**

« La pauvreté existe encore en Europe et en Belgique... », c'est par ces mots que Julien Van Geertsom, président du SPP Intégration sociale a choisi de lancer les débats centrés sur le thème de l'insertion sociale et professionnelle. Des débats auxquels il a d'ailleurs lui-même contribué par un exposé traitant des « Expériences d'insertion dans les pays voisins ». Pour initier sa réflexion, Julien Van Geertsom s'appuie sur quelques chiffres : en Belgique, 14,7 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (860 euros par mois pour une personne isolée ; 1805 euros par mois pour une famille de deux parents et deux enfants), soit près d'un million cinq cent mille personnes. La moyenne européenne, elle, se situe à 16 %. Une zone européenne où, de surcroît, 10 % des ménages n'ont pas d'activité professionnelle, 20 % des gens n'ont pas accès à un logement décent et 44 % d'entre eux se révèlent sans connaissances relatives à l'Internet et à l'informatique, une condition presque *sine qua non* à une « bonne » insertion.

Si ces pourcentages sont autant de failles dans le modèle social européen, Julien Van Geertsom souligne que l'Union européenne a tenté de combler celles-ci en mettant en place la Stratégie de Lisbonne. Une stratégie qui s'est donné pour mission de moderniser le modèle social européen à l'horizon 2010 en travaillant sur deux axes : les ressources humaines et la lutte contre l'exclusion sociale. Julien Van Geertsom souligne cependant qu'à l'heure actuelle, les objectifs de Lisbonne ne sont pas tous atteints. « Le fait est que, après Lisbonne, l'Union européenne a progressivement dévié vers des objectifs économiques en laissant le social quelque peu de côté », affirme-t-il. Une dérive que la Commission européenne a tenté de corriger en 2006 par la mise en place d'une stratégie globale de l'inclusion active que l'orateur définit comme suit : « L'inclusion active contient une triple dimension. Premièrement, il s'agit de garantir un revenu minimum nécessai-

re à la dignité humaine. Deuxièmement, il s'agit de relier des personnes fragilisées au marché de l'emploi. Troisièmement, il est impératif de développer un accès pour tous à des services de base de grande qualité. »

### Dépasser le simple stade de la mise à l'emploi

Si la mise à l'emploi est une chose importante, Julien Van Geertsom souligne que cette démarche n'est pas la seule à compter dans le paysage de l'insertion. Dans cette optique, le président du SPP intégration sociale souligne l'importance de l'activation sociale. « On ne peut pas assurer l'insertion de tout le monde par la mise à l'emploi, déclare-t-il à ce sujet. Mais cela ne veut pas dire que les gens qui n'entrent pas dans cette catégorie n'ont pas le droit de s'insérer via d'autres canaux comme le volontariat, l'apprentissage d'une langue ou encore l'économie sociale. »

Afin d'augmenter les chances de mise en place de bonnes pratiques en matière d'insertion parmi les états membres, une méthode dite de « coordination ouverte » a d'ailleurs été mise en place au niveau européen. Le but de l'initiative est simple puisqu'il s'agit pour les 27 de définir une série d'objectifs communs en matière d'insertion et de mettre ensuite en place des plans nationaux d'inclusion sociale pour, finalement, partager les bonnes pratiques. Une forme d'apprentissage mutuel, de « *Soft Law* » chapeauté par la Commission. Les bonnes pratiques, quant à elles, ne manquent d'ailleurs pas. Julien Van Geertsom cite ainsi l'exemple d'une expérience menée aux Pays-Bas, qui consiste à prendre en charge les personnes les plus éloignées du marché du travail pour leur proposer des activités bénévoles, sportives ou culturelles. Ceci dans l'espoir de les réinsérer et, de cette façon, de les rapprocher de ce fameux marché du travail.

Plus loin, l'« *Equal programme* », mené en Suède, est également mentionné. Cette initiative a pour objectif de regrouper des étudiants en travail social et des ex-bénéficiaires des services sociaux afin qu'ils puissent partager leur expérience en matière d'insertion. En Allemagne, ce sont les programmes « *Förmig* » (dont le but est d'améliorer la pratique de l'écriture et de la lecture chez les enfants en provenance de milieux défavorisés) et « *EQJ* » (aides offerte aux jeunes défavorisés en transition entre l'école et

AlterEchos



31 oct. 2008/  
JWL/AGY/BMT/7302





le monde du travail pour accéder à un contrat d'apprentissage) qui sont cités. Pour la France, on parle de réduction de charges sociales pour les employeurs. Au Danemark, c'est l'apurement des dettes des plus défavorisés, dès lors que ceux-ci acceptent une formation ou un emploi, qui semble avoir la cote.

### **CPAS et clusters : de nouveaux partenariats en Belgique**

On le voit, si une logique collective semble en œuvre aujourd'hui, en Europe, pour ce qui concerne l'insertion, il est intéressant de constater qu'un mouvement semblable existe également entre certains opérateurs en Belgique... En effet, à l'heure actuelle, les CPAS et autres acteurs de l'insertion socioprofessionnelle semblent de plus en plus s'orienter vers une démarche marquée du sceau du « faire ensemble au bénéfice des usagers ». Dans ce cadre, l'atelier consacré à ce thème, juste après l'allocution de Julien Van Geertsom, a mis l'accent sur quelques exemples concrets de partenariat entre structures œuvrant aujourd'hui pour une insertion durable ainsi que sur les effets positifs qui peuvent découler de ce genre d'initiatives.

Dans son introduction, Ricardo Cherenti, chef de service à la Fédération des CPAS wallons, a rappelé la complexité des politiques d'insertion sociale. La multiplicité des formes administratives de contrats, plans et dispositifs mis en œuvre pour lutter contre la précarité sociale dans le domaine de la formation et de l'accès au marché du travail (« des dispositifs qui se chevauchent ou, pire, qui ne se chevauchent pas ») a également été évoquée. Aussi, le partenariat apparaît-il comme l'un des leviers d'action pertinents pour que les acteurs de l'insertion puissent poursuivre leurs objectifs, sans marcher sur les plates-bandes les uns des autres et sans perdre les usagers en route.

Dans ce cadre, l'exemple des *clusters*, tant en Flandre qu'en Wallonie, peut être pointé comme l'une des incarnations très concrètes du principe de partenariat entre les CPAS (ou les OCMW) et les parties prenantes de l'insertion socioprofessionnelle, qu'elle soient des entreprises, des OISP ou des services publics comme les maisons de l'emploi. En Wallonie, les *clusters* se sont mis en place à la suite de la loi de 2002 sur le droit à l'intégration sociale dans le cadre, notamment, du programme pilote de regroupement « petits CPAS, petits *clusters* ». Ce programme pilote, précise Bernard Taymans,

coordinateur du *cluster* de Braine-le-Château-Littre-Rebecq, n'est cependant que la suite d'expériences de collaboration entre CPAS et autres structures publiques ou d'insertion socioprofessionnelle existantes. Il permet l'investissement du champ de l'économie sociale par les CPAS, la création de sociétés coopératives à finalité sociale (SCFS) et la création d'emploi pour les publics fragilisés du territoire. Ces développements sont désormais à portée de main des « petits acteurs locaux », puisqu'en collaborant entre eux de manière structurelle, ils multiplient leurs ressources et leur réactivité pour inventer des solutions aux maux de la précarisation de leurs usagers.

En Flandre, et plus précisément en Campine, le modèle du *cluster* est aussi l'un des maillons des pratiques de collaboration développées depuis la fin des années '90 par les acteurs locaux de l'insertion socioprofessionnelle. Exemple parmi d'autres, « ISOM » (Intergemeentelijke Samenwerking OCMW's Middenkempen – un *cluster* regroupant Herentals, Grobbendonk, Herenhout, Katerlee et Vorselaar), a vu le jour en 2002, précise Leen Dries, l'ex-coordinatrice de la structure, et rassemble alors six CPAS, situés pour la majorité en milieu

*Ce sont  
avant tout  
des individus  
qui sont aux  
manettes des  
collaborations*

rural. Six ans plus tard, les résultats de la collaboration sont visibles : le taux de chômage de la zone est faible (5,15 %) et le nombre d'ayant droit à l'intégration sociale est lui aussi peu élevé (165 en juin 2007). » D'où viennent ces statistiques encourageantes ? Entre autres, des efforts combinés des acteurs traditionnels de l'insertion socioprofessionnelle pour développer des actions et des outils novateurs dans le cadre de la « méthodologie de l'emploi intégral ». En s'appuyant autant sur les programmes de transition professionnelle (WEP-plus), sur la possibilité de créer des activités économiques par le biais de la mesure titres-services (120 aides ménagères employées), que sur les programmes du Fonds social européen, le *cluster* est arrivé à mobiliser les énergies pour favoriser l'emploi ou, du moins, l'accompagnement de ses usagers.

« Ces exemples précis ne sont qu'une pierre de l'édifice », souligne Sylvie Osterrietch, directrice exécutive du Forem Conseil qui décrit, en effet, les maisons de l'emploi, les services publics de proximité et la convention cadre signée entre le Forem, les CPAS et la Région wallonne comme autant de ressources en matière d'insertion socioprofessionnelle. Elle souligne également que ce sont avant tout des individus qui sont aux manettes des collaborations, qu'elles soient



## L'insertion, pourquoi et comment ?

inter-services ou tournées vers des partenaires extérieurs. Et de conclure que le travail en réseau, basé sur la confiance et la connaissance des autres acteurs et la capacité à renouveler ou mettre en cause ses pratiques professionnelles, est le préalable indispensable à la mise en œuvre de partenariats réussis entre les institutions. Quant à la place de l'usager dans cette organisation parfois tentaculaire de l'accompagnement socioprofessionnel, elle reste peu évoquée... et peut-être même un peu floue.

### La maîtrise de la langue : un outil d'insertion indispensable ?

Souvent évoquée comme facteur d'insertion, la maîtrise de la langue véhiculaire du territoire de vie est une question qui fait débat... Et débat il y aura lors de l'atelier consacré à ce thème et, plus particulièrement, à « La formation linguistique des immigrés en vue de leur intégration sociale et professionnelle ». Prenant la parole, Nurhan Karacak, conseiller en formation de la ville de Aachen, souligne tout d'abord la difficulté qu'il y a à trouver un emploi en Allemagne lorsqu'on ne parle pas l'allemand. Une situation encore renforcée par un constat administratif pour le moins paradoxal : toute personne souhaitant entreprendre des études, et donc éventuellement apprendre l'allemand, se voit supprimer ses allocations de chômage... Une quadrature du cercle qui n'incite guère à l'optimisme alors qu'un système apparemment complexe d'insertion à destination des immigrés existe à Aachen sous forme d'une brochure intitulée « *Migrant Ticket* ». Divisée en « postes » ou « cases » symbolisant chacune des étapes d'insertion que l'immigrant est censé suivre, ce système et cette brochure, s'ils se veulent volontaristes, sont peut-être quelque peu complexes. Ce qui semble pousser Nurhan Karacak à plaider pour une formation réaliste épousant les qualités des migrants... Une formation qui, en Allemagne, manque à l'heure actuelle cruellement de moyens. En 2008, seulement 6 000 000 d'euros ont ainsi été consacrés à cette matière. Il manquerait 20 000 professeurs et près d'un million deux cents mille heures de cours, conclut Nurhan Karacak.

Du côté des personnes ressources, Michèle Mahia, coordinatrice du service Réinser du CPAS de Liège semble abonder dans un sens proche de celui de Nurhan Karacak. Plaidant

pour une recherche active sur les bonnes pratiques concernant l'apprentissage du français, la coordinatrice souligne que bien des gens semblent « perdre leur temps » dans les cours d'alphabétisation généraux. Michèle Mahia enchaîne ainsi en affirmant qu'il serait bon que les « apprenants » puissent d'abord travailler à un apprentissage de compétences professionnelles pour, ensuite, se former dans le domaine des langues si d'aventure ils n'ont pas le niveau requis. De plus, souligne-t-elle, le milieu du travail, tout comme celui fréquenté lors d'activités culturelles ou sportives, se prête quelquefois bien mieux à l'acquisition d'une langue que les salles de cours...

*Il est important, conclut-il, que l'État joue son rôle de régulateur dans le domaine de l'offre d'accueil ou de l'offre de cours de langues...*

Jean-Michel Heuskin, directeur du Cripel (Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège) met, quant à lui, en avant l'absence d'une réelle politique d'accueil en Wallonie pour les immigrants. « On peut reprocher beaucoup de choses à la Flandre, par exemple, par rapport à leur politique en matière d'apprentissage de langues [NDLR : un sujet souvent abordé au cours de l'atelier] mais cette région a au moins une politique en matière d'accueil... »,

déclare-t-il. À l'en croire, si les choses se passent plutôt bien en Wallonie à ce sujet, ce n'est pas grâce à une ligne directrice impulsée par les politiques mais plutôt parce que les opérateurs ont décidé de s'entendre sans attendre... L'homme plaide donc pour la mise en place d'une véritable politique d'accueil qui fasse également que chaque opérateur communique de manière claire par rapport aux services qu'il offre. Il est important, conclut-il, que l'État joue son rôle de régulateur dans le domaine de l'offre d'accueil ou de l'offre de cours de langues... Et Jean-Michel Heuskin de souligner la différence qu'il y a entre l'alphabétisation, à destination de personnes peu lettrées, et l'offre qui devrait se voir proposer la part non négligeable de migrants surdiplômés n'ayant pas besoin d'apprendre à lire et écrire mais bien de se familiariser avec une nouvelle langue.

### L'insertion sociale et professionnelle dans les pays du Sud

Pour présenter une vision extra-européenne de l'insertion sociale et professionnelle, le CPAS de Liège avait invité, pour le troisième atelier, Angelica Hernandez Bravo, coordinatrice des actions de l'asbl « Vent du nord-Vent du sud », active au Chili. D'entrée de jeu, l'oratrice rap-



pelle que si le Chili est perçu aujourd'hui comme un « pays émergent », de nombreux problèmes persistent, dont la pauvreté. Concernant celle-ci, la tendance est de la définir sur la base du facteur « revenus » alors que la réalité est plus complexe et renvoie au fonctionnement économique même. « Il faut comprendre les exclus à travers un système de *in* et de *out* », insiste Angelica Hernandez Bravo. Sur un plan macro-social, les personnes ont ou n'ont pas accès à l'emploi, aux biens de consommation, aux services. Sur un plan micro-social, les personnes ont ou non les capacités de mobiliser leurs ressources propres, leur capital social. Pour lutter contre la pauvreté, l'enjeu consiste donc à agir sur les capacités qu'ont les exclus à se mobiliser.

« Au cours des dernières années, le patrimoine des ménages chiliens pauvres s'est accru : ils possèdent machine à laver, appareils électroménagers, télévision, téléphone portable », déclare Angelica Hernandez Bravo. Ils ont pu accéder à ces biens de consommation, d'une part, grâce à la baisse de prix de ces produits et, d'autre part, à cause du *boom* des ventes à crédit et des cartes de crédit. « Leur capacité d'achat a augmenté, ce qui leur a permis d'améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes continue la coordinatrice. Mais il s'agit là d'une forme éphémère « d'intégration sociale ». Le plus intéressant serait de pouvoir investir dans l'éducation car ces personnes n'accèdent pas aux études supérieures. » La ségrégation spatiale – héritage de la dictature – contribue également à l'exclusion : les populations aisées et les populations pauvres vivent, en effet, dans des quartiers radicalement séparés. Ainsi, les personnes pauvres qui vont travailler comme domestiques dans les quartiers riches en ont souvent pour deux heures de déplacement à l'aller comme au retour. Ce qui n'est pas sans poser certains problèmes comme, par exemple, celui de la garde des enfants.

Pour contrer un système favorisant l'exclusion des plus pauvres, l'asbl « Vent du nord-Vent du sud » met sur pied des projets qui recourent à la « capacité communautaire ». Ainsi, dans le quartier de La Pintana (Santiago), des mères ont mis sur pied une garderie (accessible de 7h à 20h) pour les enfants. Au sein de la garderie, qui accueille quinze enfants, chaque mère s'occupe des bambins comme s'il s'agissait des siens. En se relayant, elles peuvent chercher du travail, souvent loin de leur domicile. Elles appliquent ainsi le concept de communauté : « Je travaille pour mes voisins, mes voisins travaillent pour moi. » Si au départ, le but n'était pas d'en faire des spécialistes de la garde d'enfants, les femmes se forment néanmoins pour offrir un service de qualité. Un bémol : ces garderies n'étant pas reconnues, elles sont peu appréciées des professionnelles. Néanmoins, il convient ici de préciser que leur but premier est de permettre aux mères de travailler et non pas de concurrencer les garderies professionnelles. La garderie de La Pintana est soutenue financièrement par le CPAS de Liège – à raison de 2 000 euros par an – et par les récoltes de fonds au Chili – également de 2 000 euros. Il est à noter qu'un centre d'appui scolaire existe également à Valparaiso et qu'il accueille trente-cinq enfants. Son budget annuel s'élève à 10 000 euros envoyés par l'asbl Vent du nord-Vent du sud.

Enfin, remarquons qu'une deuxième expérience portée par l'asbl vise à sensibiliser les institutions publiques des quinze régions du Chili au concept de « capacité communautaire », selon lequel « un projet fonctionne s'il vient des gens ». Dans ce contexte, les politiques publiques sont invitées à être à l'écoute des demandes des gens sur le terrain, afin de répondre au mieux aux besoins de celles-ci. Un véritable challenge qui nécessite des efforts considérables.

## AlterEchos



**AlterR&I** (pour **Recherche** et **Innovation**), réalise des missions **d'étude** et de **consultance** sur cinq thématiques :

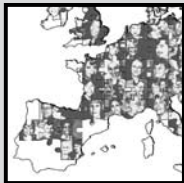
- l'activité économique
- la participation et la solidarité
- le développement durable
- l'éducation
- le développement territorial

**Nos services** : analyse et conseil stratégique, Repérage d'innovations et accompagnement de projets, montage et production de formations, Conception et animation de débats et colloques, etc.

## AlterR&I

Recherche & Innovation

**Consultez-nous** : Alter&I ■ Aude Garely ■ aude.garely@alter.be ■ Tél. 02 541 85 32  
 Agence Alter asbl ■ Rue Coenraets 64 ■ 1060 Bruxelles ■ www.alteri.be



# Du logement à l'habitat : bonnes pratiques, participation et coopératives

**Avoir un toit contribue inévitablement à l'insertion des personnes. De bonnes pratiques existent pour assurer le droit à un logement décent, en particulier en milieu urbain. Mais au-delà du logement, la question de l'habitat est également à prendre en compte. Dans un cas comme dans l'autre, l'habitant est appelé à s'impliquer et les pouvoirs publics doivent être à son écoute. Tels étaient les aspects évoqués au travers de l'atelier relatif aux « politiques participatives en matière de projet urbanistique » et de celui sur « les coopératives d'habitants, bâtisseurs des villes du futur ».**

Pour amorcer la thématique, Nicolas Bernard, professeur aux facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles, a brossé un tableau des pratiques innovantes dans le domaine du logement au niveau européen. Il n'a pas manqué de souligner qu'il existait aussi de mauvaises pratiques qu'il convient de ne pas répéter.

## Pratiques innovantes en matière de logement en Europe

Nicolas Bernard a décliné les bonnes pratiques à travers divers thèmes.

- Ainsi, face aux loyers de plus en plus élevés, il préconise l'encadrement des loyers. Cette solution, toujours inexistante en Belgique, est d'application en Hollande, en France et en Allemagne. « Cet encadrement n'est pas arbitraire, précise-t-il. La Hollande a établi des critères via un système à points. Des valeurs monétaires sont affectées à chaque point. » Pour lui, réguler les loyers n'a rien de compliqué en Belgique, car « il y a eu des fixations de loyers sur base de grilles de loyers à travers l'expérience des commissions paritaires locatives (CPL) – regroupant des représentants de propriétaires et de locataires. Malheureusement, cette expérience n'a pas été prolongée. » Le système a l'avantage de ne pas être bureaucratique. « Ce n'est que si une partie remet en cause le prix du loyer qu'il y a contrôle. Initialement, les parties sont libres de fixer le loyer comme elles l'entendent. » Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une arme anti-propriétaire : « Si le propriétaire valorise son bien, il pourra revoir son loyer à la hausse. »
  - Concernant l'accès à la propriété, l'intervenant épingle d'abord « la portabilité du droit d'enregistrement » en Flandre : « Une fois qu'on l'a payé on le garde. Si on achète un nouveau bien, on paie seulement la différence. » La France, elle, a prévu un mécanisme d'accès graduel à la propriété, alors que chez nous cet accès est immédiat : « Ce mécanisme est intéressant pour les personnes trop 'riches' pour accéder au logement social et trop 'pauvres' pour acheter un logement. »
- Par ailleurs, note Nicolas Bernard, il pourrait être intéressant de dissocier les droits (ex. : être propriétaire de la maison et pas du terrain, soit une réduction de 25 % du coût d'achat). En Hollande, le système du « *koop-huur* » permet à la personne d'être propriétaire de l'intérieur du logement et de louer l'extérieur au propriétaire : « Non seulement son loyer est nettement inférieur, mais il peut aménager l'intérieur comme il le souhaite et bénéficier d'exonération fiscale. » En fin de bail, la personne revend l'intérieur au propriétaire qui n'a pas dû entretenir l'intérieur pendant la durée du contrat. L'Angleterre, pour sa part, promeut l'autoconstruction : des chômeurs apprennent à s'investir dans leur logement dont ils deviennent propriétaires. Cette mobilisation de leurs ressources leur permet souvent de retrouver un travail.
- Sur la qualité des logements, Nicolas Bernard déplore la rigidité des contrôles pratiqués en Belgique : « Si le bien n'est pas conforme, on le ferme. » Et il signale que Bruxelles a innové en la matière en remplaçant une série de prescriptions chiffrées par des objectifs à atteindre : il ne s'agira plus d'avoir une fenêtre dont la taille correspond à un douzième de la surface du plancher, mais de savoir si l'éclairage naturel est suffisant – surtout si la fenêtre donne sur un mur aveugle. La Norvège procède de même. « L'avantage de ce système est qu'il amène les promoteurs à innover, à trouver des solutions en fonction du terrain. De plus, cela évite de devoir modifier à chaque fois les règles avec l'évolution des matériaux », observe-t-il.
  - La réhabilitation urbaine peut, quant à elle, avoir des effets pervers. Tout l'enjeu est de savoir comment lutter contre la « gentrification ». Prenant l'exemple de Genève, l'in-





tervenant explique comment, à travers une loi, les autorités genevoises ont fixé les loyers post-rénovation et ont imposé un plafonnement de ceux-ci pendant trois à cinq ans. L'inconvénient est qu'il y a eu une certaine diminution des investissements des propriétaires qui n'étaient pas sûrs de récupérer leur mise, ou alors les travaux ont été menés en douce, ou encore certains propriétaires ont procédé à des augmentations de loyers avant de demander l'autorisation de réaliser des travaux de rénovation. Et de fait, il y a eu éviction des populations à revenus faibles.

- La réinsertion des sans-abri est souvent compliquée. « Il faut au préalable régler des problèmes de violence, de toxicomanie, d'animaux de compagnie... » À titre d'exemple (ou de contre-exemple), le Danemark met des maisons à disposition, que les sans-abris auto-gèrent. « On part du principe que les SDF doivent d'abord se poser, avant de les embarquer dans un projet de resocialisation », explique l'orateur. L'accompagnement social se fait à la demande. Il y a toutefois un des effets pervers : ces maisons pour sans-abri sont souvent situées en marge de la ville. En Allemagne, par exemple, ces maisons sont des containers installés à une heure du centre-ville. Ce qui ne favorise pas la réinsertion.
- Sur les expulsions et le relogement, Nicolas Bernard relève que la Flandre a innové en matière de bail privé. Le Code flamand du logement impose ainsi au propriétaire de participer aux frais de relogement du locataire en cas d'expulsion pour cause d'insalubrité. En Allemagne, la ville de Cologne peut aider se maintenir le locataire dans son logement, pendant presque six mois, le temps de trouver une solution de relogement. Pendant cette période dite de réquisition, la Ville assure le paiement des loyers au propriétaire. Cette politique de prévention coûte en moyenne 1 000 euros/personne à la communauté, alors qu'une expulsion coûte environ 4 000 euros. Cologne procède ainsi à 1 700 réquisitions par an.
- La conception du bail varie suivant les pays. En Belgique, il est possible de conclure une succession de baux de courte durée – en changeant de locataire. Une disposition fédérale interdit bien de réévaluer les loyers entre deux baux de courte durée (avec changement de locataire et si c'est le bailleur qui a mis fin au bail), mais elle n'est jamais appliquée, ce qui est contreproductif. L'Allemagne, pour sa part, utilise un bail privé à durée indéterminée

et même transmissible aux enfants. Quant aux loyers, ils doivent refléter les loyers du quartier (mécanisme d'encadrement). Cette protection forte du statut locatif explique pourquoi moins de 50 % des Allemands sont propriétaires contre 75 % des Belges.

- Enfin, concernant les logements sociaux, Nicolas Bernard pointe la tendance actuelle d'y favoriser l'accès à la propriété en vendant une partie du patrimoine aux occupants. Cette pratique permet aux sociétés de logements sociaux d'augmenter leur trésorerie et de réinvestir dans la construction. Il faut toutefois poser des gardes-fous : éviter que les plus beaux lots partent et que les locataires les plus solvables s'en aillent ; et s'assurer que les accédants à la propriété soient capables d'entretenir leur bien.

À titre de contre-exemple, l'Angleterre a pratiqué cette politique dans les années 80. En termes quantitatifs le résultat a été atteint, vu que 25 % du patrimoine public a été vendu, soit 2 millions en vingt ans. Mais l'Angleterre est passé à côté de tous les autres objectifs en vendant les logements en-dessous des prix du marché et en vendant les plus beaux lots dans les quartiers où il y avait le moins de logements sociaux. L'objectif de mixité sociale a été manqué et le reste du parc a été encore plus stigmatisé.

### La participation dans les projets urbanistiques

Pour suivre dans la thématique, le premier atelier traitait des « politiques participatives en matière de projet urbanistique ». D'entrée de jeu, Jacques Costongs, échevin du Logement et du Bien-être, de l'Éducation et de la Santé de la Ville de Maastricht, a affirmé son point de vue : « La participation du citoyen, une évidence pragmatique et idéologique ! » Comme à Maastricht, la participation active des habitants – la concertation et l'« empowerment » ou la « capacitation » des habitants – semble un peu partout à l'ordre du jour des programmes d'aménagement de la ville. Elle s'ajoute aux logiques d'information et de consultation déjà développées dans les politiques publiques depuis les années 70. Cependant, cet objectif de participation n'est pas si évident à atteindre.

Ville de 120 000 habitants, Maastricht est formée historiquement en quarante et un quartiers auxquels correspondent autant de plateformes de quartiers : dix plateformes « de quartiers en restructuration » et quelque trente autres plateformes de quartier classique.



Les plateformes de restructuration s'organisent autour de « plans de développement de quartier » incluant des programmes sociaux, éducatifs, économiques et de réhabilitation urbaine (rénovation et mixité). Ce processus intense de concertation, qui planifie une vision de la commune à quinze ans, rassemble la commune (échevins de quartier), les sociétés de logements d'utilité publique et les habitants et est encadré par un comité de pilotage excluant les habitants et incluant des promoteurs privés. Les plateformes bénéficient d'un subside annuel de 220 000 euros pour leur fonctionnement et leurs actions (fêtes...). Et un milliard d'euros supplémentaires sera investi par la commune et l'État dans ces quartiers les prochaines années.

Les autres plateformes de quartier bénéficient quant à elles de subsides (280 000 euros par an) et de sondages bisannuels du quartier qui permettent de planifier des actions politiques ou institutionnelles « multi-problèmes » avec une récurrence de deux ans dans chaque quartier. La coordination avec les autorités est assurée par des animateurs sociaux et un chef de secteur. Cette organisation permet notamment aux habitants, en s'inspirant des projets anglais « *safer neighbourhood* », de dicter eux-mêmes des objectifs à court terme aux partenaires publics solidement coalisés (commune, police, société de logement).

Lors du débat engagé à la suite de l'exposé, plusieurs problèmes récurrents à la participation ont été dégagés. Maggy Yerna, échevine du Développement économique, du Logement et du Personnel de la Ville de Liège a précisé que dans sa ville le rythme de mise en œuvre de projets urbains est plus lent (cinq à dix ans) et n'est pas en phase avec celui de la population qui parfois change entre le moment de la consultation et de la réception du projet. Ainsi, les pouvoirs publics sont sollicités tout au long du processus et peinent à mener des opérations cohérentes sur une base participative. D'autant que certains acteurs parastataux agissent sans concertation (suppression de lignes TEC, délocalisation d'administrations...) ruinant parfois la planification et que d'autres acteurs pourtant essentiels, tels les CPAS et les associations d'éducation permanente, n'intègrent pas assez leurs actions sur base territoriale.

Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, quant à lui, a évoqué le problème de la monopolisation des processus participatif par une population insérée et impliquée, parfois orientée par des visées égoïstes (réflexe *Nimby* « *not in my backyard* »). Il a rappelé l'importance du travail social communautaire et de l'implantation préalable d'équipements collectifs dans les quartiers défavorisés, afin d'éviter les dangers de la pseudo-participation qui rompent la confiance des habitants envers les pouvoirs publics. À cet égard, Alain Mathot, bourgmestre de la Ville de Seraing, a insisté sur le fait que la présence soutenue du politique dans les comités de quartier et la mise à jour régulière des demandes formulées étaient, selon lui, le gage d'une participation réussie.

Latifa Es Safi, coordinatrice générale du Plan Fédéral pour les Grandes Villes de la Ville de Liège a quant à elle souligné qu'en Wallonie, la participation en matière urbanistique s'appuie d'abord sur l'associatif (promotion du logement, asbl socioculturelle...), et moins sur les comités de quartier ou les habitants.

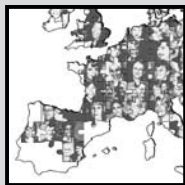
Enfin, tous les intervenants ont constaté que le plus souvent la participation se cantonne à des enjeux micro et de court terme. Certains ont cependant soutenu que l'action participative locale et micro était une première étape à partir de laquelle un travail culturel pouvait être réalisé pour structurer des habitants revendicatifs et individualistes en un acteur dynamique, partenaire des décisions politiques d'envergure et durables.

### **Les coopératives d'habitants, bâtisseurs des villes du futur**

Dans un autre registre, mais toujours en mettant en avant le principe de participation, le second atelier a exposé les expériences des coopératives d'habitants. Yann Maury, docteur en sciences politiques à l'École nationale des travaux publics d'État (Lyon) et Cesare Ottolini, coordinateur de l'Alliance internationale des habitants (Padoue) ont expliqué comment celles-ci peuvent apporter des solutions dans un contexte où trouver des logements à des prix abordables est une quête de plus en plus ardue.

Yann Maury a d'abord rappelé le contexte italien : transfert des compétences du logement

*Face au risque de « gentrification », les coopératives d'habitants sont venues apporter des réponses en réussissant à réinsérer des personnes à faibles revenus dans les centres-villes réhabilités.*



populaire (social) aux vingt-trois régions d'Italie en 1998; vente de 130 000 logements sociaux en 2001, avec pour conséquence des expulsions massives de locataires de ces logements (Rome : 10 800 demandes d'expulsions entre 1999 et 2002); hausse de loyers... Face au risque de « gentrification », les coopératives d'habitants sont venues apporter des réponses en réussissant à réinsérer des personnes à faibles revenus dans les centres-villes réhabilités.

En Italie, il existe deux grands types de coopératives d'habitants : celles d'autorécupération résidentielle et celles d'autoconstruction. Elles ont pour objectif de faire coopérer les populations locales et issues de l'immigration, les populations non solvables, enclencher une baisse drastique des coûts (foncier, immobilier, matériaux, main-d'œuvre...), et accroître l'offre de logements abordables. À travers l'*empowerment*, elles amènent ses membres à faire un travail sur soi et sur les autres pour réaliser un projet.

Sur le terrain, la région du Latium a voté en 1998 une loi régionale en faveur de l'autorécupération. Elle spécifie que « tout immeuble public inoccupé ou dégradé dans les centres historiques des communes peut faire l'objet d'une auto récupération résidentielle ». Une convention passée entre propriétaire et coopérative prévoit que les travaux des parties communes sont à charge du propriétaire public (fondations, toit, façades, éco-habitat), tandis que les travaux à l'intérieur des logements sont à charge de la coopérative (ex. : « Vivere 2000 »). Les frais ou prêts pour les travaux sont déduits des loyers ultérieurs. À ce jour, les opérations d'autorécupération concernent deux cents logements à Rome, elles ont permis une économie d'un million d'euros et plus de 8 000 logements publics vacants ont été recensés. Yann Mauri a malheureusement manqué de temps pour expliquer les coopératives d'autoconstruction, mais on retiendra que plusieurs expériences sont en cours dans différentes villes et régions d'Italie.

Cesare Ottolini a, pour sa part, brossé l'histoire du mouvement d'autorécupération : depuis « les paysans sans terre qui, après la deuxième guerre mondiale, surtout en Italie mais pas uniquement, occupaient les terres abandonnées par de grands propriétaires fonciers. En les défrichant, ils leur redonnaient une utilité sociale et les rendaient à nouveau productives. C'est en quelque sorte le même objectif que poursuivent les sans-abri qui occupent le patrimoine vacant afin de l'auto-récupérer. »

Face à l'augmentation d'habitats indignes et le nombre de logements laissés vides, Cesare Ottolini préconise donc de recourir davantage aux coopératives d'habitants d'autorécupération et d'autoconstruction. Et de pointer les résultats engrangés : régularisation du mouvement des squatteurs, loi régionale du Latium sur l'autorécupération, etc. Il signale que l'Alliance internationale des habitants va œuvrer « pour que l'Union européenne, reconnaisse pour légitime l'action des coopératives d'auto récupération et d'auto construction et qu'elle soit à l'initiative d'une relance des politiques publiques du logement. » Et ce, même si le logement n'est pas une compétence communautaire européenne.

Du côté du public, Anne Quévit du Fonds du logement wallon a évoqué le projet d'habitat alternatif à Aywaille pour quatorze ménages de résidents permanents en camping. S'il ne s'agit pas d'autoconstruction proprement dite, les habitants sont associés au processus. En visitant plusieurs projets d'habitat alternatif, ils ont pu déterminer – en coopération avec les architectes – le type de logement dans lequel ils souhaiteraient être relogés.

Plus critique, David Praille, de Solidarités nouvelles, a rappelé que la Ville de Liège avait procédé à des expulsions à la suite d'autoréquisitions et que les mécanismes de réquisition d'immeubles vides prévus par la loi ne sont pas appliqués. « L'autoréquisition et l'autorénovation n'ont pas bonne presse chez nous, regrette-t-il. Pourtant, avec 10 000 personnes dans les campings, il y a un potentiel pour l'autorénovation. Mais on n'a pas tablé sur les capacités des gens, tant pour l'insertion socioprofessionnelle que le relogement de ces personnes. On devrait faire confiance aux capacités qu'ont encore les personnes – même les plus abîmées par leur parcours de vie. Il y a un véritable travail à mener, mais cela fait peur aux experts. »

En guise de conclusion, Cesare Ottolini souligne que l'illégalité n'est pas l'occupation d'immeubles vides, « l'illégalité, c'est quand des personnes se retrouvent sans-abri ». La lutte menée en Italie a permis de mettre les gens autour de la table. Yann Maury abonde dans son sens : « En France, cela commence aussi à bouger. Du côté des institutionnels, il y a aussi des gens qui écoutent et ont envie d'agir. » Les deux intervenants insistent encore sur le fait que l'autorécupération ne s'adresse pas qu'aux faibles revenus et qu'elle favorise la mixité sociale.



## Santé et populations précarisées

**On le sait – l'adage populaire traverse les décennies! – mieux vaut être riche et en bonne santé que pauvre et malade. Pour nous le rappeler, différents intervenants rappelleront tour à tour quelques grandes statistiques européennes : les conséquences sur la santé de l'accumulation de contrats précaires en Italie, l'insuffisante accessibilité en France d'un vaccin contre l'une des formes les plus répandues de cancer chez les femmes, celui du col de l'utérus, avant de terminer par une enquête des Mutualités chrétiennes sur l'accessibilité des médicaments, laquelle confirme – si besoin en était – ce constat : la pauvreté nuit gravement à la santé.**

En guise d'introduction, Alain Coheur, directeur des affaires européennes et internationales de l'Union nationale des mutualités socialistes, a livré quelques chiffres interpellants. Ainsi, en 2004, 16 % des citoyens de l'Europe des 25 vivaient en deçà du seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu national moyen). Les chiffres oscillaient entre 9 et 10 % (Suède et République tchèque) et 21 % (Lituanie et Pologne). Les enfants sont souvent plus exposés à la pauvreté que le reste de la population (19 % pour l'Europe des 25 en 2004). Cela vaut pour la plupart des États membres, exception faite des pays nordiques, de la Grèce et de Chypre.

En 2006, près de 10 % des citoyens adultes de l'Europe des 25 en âge de travailler vivaient dans des ménages exclusivement composés de personnes sans emploi. Même le travail ne prémunit plus toujours contre la pauvreté. En 2004, 8 % des citoyens de l'Europe des 25 âgés de 18 ans et plus et occupant un emploi vivaient en deçà du seuil de pauvreté, faisant apparaître une nouvelle catégorie sociale : les « *working poor* ». Les chiffres oscillaient entre 5 % ou moins (République tchèque, Allemagne, pays nordiques et Belgique) à 13 ou 14 % (Grèce, Pologne et Portugal).

Les individus ayant les revenus les plus bas sont ainsi plus nombreux à ne pas avoir consulté de médecin généraliste au cours de l'année. C'est le cas de 21 % des moins de cinquante ans contre 17 % pour le reste de la population. Pour les consultations de spécialistes, généralement plus chères, la contrainte financière joue un rôle important et les plus pauvres y ont moins recours. Ils fréquentent davantage les hôpitaux.

### Les soins dentaires sont les plus reportés

Certaines pathologies sont plus répandues chez les personnes ayant des bas revenus. C'est le cas particulier des maladies de l'appareil digestif. Ainsi 20 % d'entre elles souffrent d'une pathologie de l'appareil digestif contre 17 % du reste de la population. Parmi les pathologies, les caries dentaires sont les plus fréquentes, 11 % contre 6 %. Après 50 ans, viennent s'ajouter les maladies de l'appareil circulatoire (48 % contre 44 %) comme les rhumatismes, les varices mais aussi les maladies ostéo-articulaires, (43 % contre 40 %) comme l'arthrose ou les maux de dos.

Chez les enfants, on retrouve une forte prévalence des problèmes des dents. Non seulement les enfants des ménages les plus modestes sont moins nombreux à bénéficier d'un suivi en orthodontie (6 % contre 10 %), mais ils ont également plus de caries (6 % contre 2 %). Chez les enfants les plus pauvres, l'asthme est également plus fréquent que dans le reste de la population (6 % contre 4 %). Les enfants des ménages à bas revenus sont plus nombreux à n'avoir pas consulté de médecin généraliste au cours de l'année précédente (20 % contre 16 %). La différence est encore plus grande pour les médecins spécialistes auxquels 58 % des enfants n'ont pas eu recours lors des douze derniers mois, contre 41 % des autres enfants.

Enfin en matière de prévention, quelques chiffres : parmi les femmes de quarante ans et plus appartenant à des ménages modestes, 34 % n'ont jamais réalisé de mammographie contre 19 % des autres femmes de plus de quarante ans. Il en est de même pour les frottis gynécologiques : 12 % des femmes appartenant à un ménage modeste et ayant entre vingt et septante ans n'en ont jamais réalisé.

« Dans un tel contexte, souligne Alain Coheur, il est important de continuer à investir dans les services sociaux non seulement en tant que fournisseurs d'emplois de qualité mais parce qu'ils répondent aux besoins de nos sociétés et sont des acteurs essentiels dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. » Et de plaider pour disposer de plus d'indicateurs au niveau européen concernant la précarité et l'accès aux soins de santé.

En écho liégeois, Brigitte Lekien, responsable du Relais santé du CPAS de Liège confirme les





pathologies décrites : « Pour les sans-papiers, nous constatons souvent des maladies chroniques, des diabètes, le HIV, le cancer, les gastriques, l'hépatite. Un quart de nos patients sans-papiers viennent pour des radios pulmonaires. Pour la population "autochtone", ce sont plutôt des problèmes hématologiques, cardiaques et pulmonaires. Sans compter les problèmes de santé mentale en nombre chez les personnes les plus précarisées. »

### Accessibilité des médicaments ? Peut mieux faire

L'accès insuffisant aux médicaments est un constat récurrent, pour preuve les études effectuées sur le sujet mais aussi le témoignage de pharmaciens racontant que de nombreux clients ne demandent plus que les médicaments les plus indispensables de la prescription de leur médecin, voire reportent leur traitement. Alors que, paradoxalement, les avancées scientifiques ainsi que les moyens investis pour des innovations pharmaceutiques n'ont jamais été aussi importants et de nouveaux médicaments sont sans cesse créés. Mais qu'en est-il de l'accès de ces médicaments pour certaines catégories de la population ? Jean-Louis Imbs, professeur de pharmacologie à la faculté de médecine de Strasbourg, s'est penché sur le cas particulier du vaccin contre le papillomavirus, plus connu sous le nom de cancer de l'utérus. En Europe, on compte 33 500 cas de cancer du col de l'utérus et plus de 15 000 décès par an. C'est le second cancer en nombre de décès chez la jeune femme (15-44 ans). Deux vaccins existent actuellement sur le marché, efficaces à 70 % (un frottis reste donc nécessaire pour dépister). « En France, explique Jean-Louis Imbs, il est remboursé par la sécurité sociale à 65 % pour les jeunes filles de quatorze ans et lorsqu'il est administré entre quinze et vingt-trois ans. Son coût : 406 euros. Ce qui signifie que les 35 % restant à payer sont encore un obstacle financier non négligeable qui fait que nombre de jeunes filles ne peuvent se payer ce vaccin pourtant efficace. Sans compter les autres catégories d'âge pour lesquelles il n'existe aucun remboursement. Et ici, je ne parle même pas des pays du Sud où se concentrent plus de 80 % des décès dus à ce cancer. Là, aucune intervention n'est prévue. »

En Belgique, l'accès aux médicaments n'est pas encore, loin s'en faut, optimal même si par rapport à d'autres pays européens, nous sommes

plutôt bien lotis. « Ainsi, en 2006, les remboursements pour les prestations pharmaceutiques se sont élevés à 3,304 milliards d'euros, soit 18,6 % de l'ensemble des prestations de l'assurance maladie, explique Hervé

Avalosse, chargé d'études au service recherche et développement de la Mutualité chrétienne. Les tickets modérateurs restant à charge des patients représentent quant à eux 0,548 milliard d'euros. Les médicaments non remboursables qu'on appelle les médicaments D représentent, pour les soins ambulatoires, 1,15 milliard d'euros et, pour les soins hospitaliers, environ 50 millions d'euros. Les médicaments A (les médicaments à intérêt vital, comme par exemple l'insuline) sont complètement remboursés. Pour les médicaments B, le ticket modérateur est de 25 % pour un assuré ordinaire et de 15 % pour un bénéficiaire de l'intervention

majorée (BIM). Pour les médicaments C, le ticket modérateur est de 50 % pour l'assuré ordinaire comme pour le BIM, avec un plafonnement du ticket modérateur. »

### Le statut Omnio insuffisamment utilisé

Selon l'enquête de la Mutualité chrétienne, effectuée en 2006 auprès de 600 bénéficiaires du forfait de soins (population plutôt âgée avec problème de dépendance), la moyenne des frais de santé, hors assurance maladie, se montait à 1 752 euros/an avec parmi les frais les plus importants, l'aide à domicile : 617 euros (35 %), les médicaments D : 310 euros (18 %), les frais de transport : 299 euros (17 %), le matériel de soins : 210 euros (12 %). 28 % des répondants ont déclaré être obligés de renoncer ou de reporter des soins (en premiers viennent l'achat de lunettes, le dentiste et le kiné). En 2004, selon l'enquête santé des Belges, c'était 10 % de ménages qui devaient reporter des soins pour des raisons financières.

Parmi les solutions à ce problème d'accès aux médicaments, Hervé Avalosse reprend une piste avancée par les mutualités belges : octroyer l'intervention majorée (statut Omnio) aux ménages disposant de faibles revenus. Le plafond annuel 2007 pour les revenus bruts imposables considéré est de 13 544 euros pour un isolé + 2 507 euros par personne à charge. « D'après les estimations, le statut Omnio est susceptible de concerner 780 000 nouveaux bénéficiaires dans l'ensemble du pays. Pour l'instant (septembre 2008), à la Mutualité chrétienne (45 % des

*D'après les estimations, le statut Omnio est susceptible de concerner 780 000 nouveaux bénéficiaires dans l'ensemble du pays.*



## Santé et populations précarisées

assurés sociaux), 20 338 ménages, soit 50 544 personnes ont reçu le statut Omnio. On est très loin d'avoir atteint tout le monde... Il est vrai que la procédure est assez lourde mais il existe des projets de simplification administrative. »

Parmi les autres pistes, celle, connue, du médicament générique. Du fait de la concurrence des génériques, les firmes pharmaceutiques ont été incitées à diminuer le prix public des médicaments originaux. « Depuis octobre 2005, explique Hervé Avalosse, la prescription doit être libellée en DCI (code international des médicaments), ce qui permet au pharmacien de fournir le médicament le moins cher. Depuis avril 2006 également, il y a fixation d'un pourcentage minimum de médicaments "bon marché" que chaque médecin doit prescrire. Exemple : 27 % pour les médicaments génériques. Mais le générique doit encore être plus favorisé. Selon une étude du Crioc de 2008; les consommateurs issus des populations moins favorisées déclarent moins souvent connaître les médicaments génériques et perçoivent ceux-ci plus négativement. L'enquête des

mutualités a révélé de son côté qu'il n'y avait pas de différences entre classes sociales par rapport à l'utilisation des médicaments génériques, alors qu'on se serait attendu qu'il soit plus utilisé chez les bas revenus. En projet aussi, l'intégration dans le maximum à facturer du ticket modérateur du vaccin contre la grippe et l'intégration de certains médicaments D (dont l'utilisation est liée à une affection chronique). Pour y arriver, un système d'enregistrement des médicaments D sera mis progressivement en place via Pharmanet. « Un projet de longue haleine, plus de quinze ans maintenant, car il faut faire face à l'hostilité de l'industrie pharmaceutique qui ne souhaite pas que l'Inami connaisse le volume des médicaments prescrits. » Enfin, dernière chose toujours bonne à savoir, il existe un fonds de solidarité pour le remboursement de médicaments (pour des maladies rares) qui ont prouvé leur efficacité mais ne sont pas encore dans la nomenclature des médicaments remboursés.

### Les conséquences de la précarité sur la santé

Pour parler des conséquences de la précarité sur la santé, Jean-Michel Vidal, professeur associé au département d'anthropologie de l'Université de Montréal, a passé en revue différents auteurs qui, chacun à leur manière, ont tenté de réfléchir et de comprendre le monde contemporain dans son rapport à la santé et/ou aux services sociaux. D'abord Michel Foucault et la notion de bio-pouvoir, notion par laquelle on dissocie le malade de son corps : la maladie devient une entité isolable, qu'on peut nommer de l'extérieur. On renie les savoirs populaires et endogènes, on classe les maladies. Les individus deviennent objets de surveillance et non plus de connaissance. Il faut les faire entrer dans le moule du « sain », du « bien ». Le bio-médical devient le bio-pouvoir et un véritable projet politique qui s'étend sur toute la société. Il évoque également Arthur Kleinman et le concept de Souffrance sociale pour terminer par Robert Castel, Guillaume Leblanc et Gilles Bibeau, sur les rapports entre l'État de droit (protections civiles) et l'État social (protections sociales), le normal et le pathologique.

### Le travail n'est pas la santé

Roseline Ricco, chercheuse en sociologie à l'université de Rome, quant à elle, évoquera non sans humour, les conséquences du travail sur la santé en dressant un portrait des travailleurs précaires italiens. Et apparemment, en Italie, la précarité professionnelle on connaît : le contrat à projets, ce que nous appelons chez nous le CDD, se généralise. Comme conséquences de cette instabilité, stress, maladies cardiovasculaires (infarctus, etc.), migraines chroniques, syndromes de dépression, manque d'activité physique et malnutrition : risque d'obésité, diabète, baisse de l'estime de soi, maladies du sommeil, maladies particulières spécifiques au milieu du travail, gastrites. Parmi ces travailleurs précaires, on retrouve beaucoup de jeunes peu qualifiés mais aussi hautement qualifiés, leurs pathologies, liées au travail : infertilité, overdose de travail, augmentation des accidents sur les lieux de travail, « *morti bianche* » (mort sur les lieux de travail), alcoolisme, comportements de dépendance, etc. Parmi les autres catégories de population à haute précarité professionnelle citées par Roseline Ricco, les femmes et les mamans, les plus de 40 ans et les immigrés. Tous développent des pathologies particulières mais aussi communes. « Des lois existent pourtant pour assurer un minimum de soins, notamment pour les immigrés, mais ceux-ci n'en sont pas informés », déplore la chercheuse.



## L'insertion par la culture

**L'audiovisuel au service de l'insertion, c'est possible. De nombreux CPAS l'utilisent mais aussi d'autres organisations à vocation culturelle et sociale.**

L'atelier « L'audiovisuel employé comme outil d'insertion sociale » a emmené son auditoire sur le terrain en projetant un petit film sur l'atelier « sténopé » mis en place par le service insertion sociale du CPAS de Seraing en collaboration avec l'asbl « Article 27-Liège ». Le sténopé (du grec « petit œil ») est un appareil photographique extrêmement simplifié : une boîte obscure dont une face est percée d'un petit trou permet la formation d'une image sur la paroi qui lui fait face. On peut aisément le fabriquer avec du matériel de récupération. Quelques femmes nous montrent, non sans humour, comment elles ont fabriqué le leur. Défilent alors leurs photos, commentées de textes très personnels. Un atelier a permis à ces femmes de se retrouver de manière régulière, de créer, bref de recréer du lien et une certaine fierté d'elles-même. Leurs œuvres ont été exposées et projetées.

Au CPAS de Soignies, on recourt aussi à l'audiovisuel. « Près de 60 % de notre public s'intéresse aux médias et dispose d'un accès Internet, expose Magali Hirsoux, animatrice au service d'insertion sociale. Mais la réflexion n'accompagne pas toujours l'utilisation. Nous avons donc décidé de créer un atelier audiovisuel avec les usagers intéressés. L'objectif ? Réaliser un court-métrage à partir de soi-même : l'occasion de s'exprimer, de faire le point sur soi, de créer ensemble. Le module, encadré par une animatrice-psychologue et un animateur multimédia, dure trois mois au cours desquels on utilise les techniques du récit de vie, on recherche des images, on tourne, on monte. Résultat final : quatre courts-métrages projetés en public et un DVD pour chaque participant. Au bout du compte, on a créé du sens, du lien social, une mise en paroles d'un projet de vie qui débouche sur une véritable remise en projet pour la personne. »

Pour Éric Lumay, coordinateur du Gsara Liège, l'audiovisuel est « un média qu'on s'approprie très facilement, ce qui est attractif et valorisant pour des publics en échec. » Johan Charlier, du pôle média de la cellule « Espace quartier » de Seraing, a aussi compris l'intérêt d'utiliser l'audiovisuel avec les jeunes. Il organise depuis six ans le Festival « Caméras citoyennes ». « Ce projet offre la possibilité à des jeunes sériésiens

de quinze à trente ans de découvrir le monde des médias et du reportage audiovisuel. Ils sont formés au tournage, au montage, à l'écriture de scénario et à l'approche journalistique. Ils reçoivent gratuitement en prêt une caméra numérique. Ces jeunes se penchent sur des sujets relatifs à l'acceptation interculturelle et intergénérationnelle pour créer une vidéo de dix minutes, qui sera diffusée au grand public à l'occasion d'un concours. Nous y accueillons des stagiaires du Gsara mais aussi des jeunes du quartier. Certains par après poursuivent une formation au Gsara. »

### Créativité et normativité

Dans le public, une dame témoigne de la difficulté de son association à monter des projets audiovisuels d'éducation permanente depuis le nouveau décret : « Auparavant, nous pouvions nous regrouper avec de plus grosses associations pour monter un projet, maintenant on n'ose plus, de peur de perdre nos subsides en mettant en commun nos moyens. » Éric Lumay constate également cet effet induit du nouveau décret.

Yvette Lecomte du cabinet de la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, Fadila Laanan, assure qu'au contraire, le décret permet et favorise les synergies. Et de présenter les différents dispositifs de la Communauté française en matière d'insertion culturelle : « Il en existe trois : tout d'abord le décret qui instaure un Conseil supérieur d'éducation aux médias, ensuite les télévisions communautaires, dont l'insertion culturelle fait partie intégrante des missions, et, enfin, le nouveau décret Éducation permanente. Il existe aussi un tas d'autres acteurs comme les salles d'art et d'essai, les ateliers de production tels que le Gsara, Caméra etc, Dérives... Ou encore un projet comme celui du centre culturel Les Grignoux qui collabore activement avec l'associatif. » Quant au lien entre ISP et insertion culturelle, s'il est évident, Yvette Lecomte y voit toutefois une différence notable : « L'ISP encadre, tandis que l'insertion culturelle vise à désencadrer. Il y a une tension entre normativité et créativité qu'il ne faut pas nier. Il est également difficile d'avoir des activités créatives qui débouchent sur un horizon d'emploi, il y a également une différence de subsidiation. » Et de terminer sur une invitation : « Le Pacte culturel stipule que les usagers doivent participer aux infrastructures culturelles. Il faut qu'ils se saisissent de ce droit. » À bon entendeur...

## Tarifs annuels / Formules d'abonnement

(TVA et port compris pour la Belgique)

- Abonnement papier + web** ..... **110 €**  
Publication bimensuelle imprimée + 6 codes d'accès pour la consultation en ligne
- 1 ex. supplémentaire à la même adresse + 2 codes d'accès supplémentaire ..... 70 €
- 2 à 5 ex. supplémentaires à la même adresse + 4 à 10 codes d'accès supplémentaires ..... 65 € / ex. + code
- > 5 ex. supplémentaires à la même adresse + > 5 codes d'accès supplémentaires ..... 60 € / ex. + code
- Abonnement papier uniquement** ..... **70 €**  
Publication bimensuelle imprimée
- 1 ex. supplémentaire à la même adresse ..... 45 €
- 2 à 5 ex. supplémentaires à la même adresse ..... 40 € / ex.
- > 5 ex. supplémentaires à la même adresse ..... 35 € / ex.
- Abonnement web uniquement** ..... **80 €**  
6 codes d'accès pour la consultation en ligne
- Abonnement de plus de 10 exemplaires :** nous contacter pour les conditions : 02 541 85 20
- ➔ **Total :** ..... €

**Paiement par virement** après réception de la facture. **L'abonnement sera activé à la réception du paiement.**

**Fax : 02 231 15 59**

**www.alterechos.be**  
**alter.echos@alter.be**  
**Tél. 02 541 85 20**

## Comment connaissez-vous Alter Echos ?

- Par un collègue, ami, connaissance
- Lors d'un colloque, salon, séminaire, formation
- Via le site alter.be ou alterechos.be
- Via un article dans la presse
- Via une publicité dans la presse
- Via un mailing
- Autre : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de facturation (REPLIR EN CAPITALES - 1 CARACTÈRE PAR CASE)

Organisme : \_\_\_\_\_ TVA (si assujetti) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Bte : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de livraison (si différentes de facturation)

Organisme : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Bte : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

## IMPORTANT - 6 adresses mail pour accès aux services web

Vous devez activer ce service via le site [www.alterechos.be](http://www.alterechos.be)

1. Nom + prénom : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

2. Nom + prénom : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

3. Nom + prénom : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

4. Nom + prénom : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

5. Nom + prénom : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

6. Nom + prénom : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**BULLETIN D'ABONNEMENT À NOUS FAXER AU 02 231 15 59**

Le registre des données ci-dessus par l'Agence Alter, rue Coenraets 64 à 1060 Bruxelles (siège administratif) est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Vous avez le droit d'accéder à ces données, de les rectifier ou de les supprimer.